



## Droit à une Prime de fin d'année

Par **charly46**, le **15/12/2013** à **18:57**

Bonjour,

je suis étudiante et je travail le week-end dans une grande surface depuis plus d'un an. Durant ces un an j'ai eu plusieurs contrats de travail tous CDD: un de septembre 2012 a juin 2013 un autre pour la totalité du mois d'août 2013, et enfin un autre de septembre 2013 jusqu'à juin 2014, cela fait donc plus d'un an que je travail sans rupture, car en juillet 2013 j'ai tout de même reçu un salaire pour quelques heures travail durant ce mois.

Je suis en Contrat CDD étudiant et je voulais savoir si j'avais le droit à une prime de fin d'année?

Par **P.M.**, le **15/12/2013** à **21:31**

Bonjour,

La prime de fin d'année pour être obligatoire doit être prévue au contrat de travail ou à la Convention Collective applicable ou faire l'objet d'un usage dans l'entreprise...